

Services éducatifs

*À tous les parents qui inscrivent un enfant
en classe de préscolaire 4 ans temps partiel ou temps plein*

Année 2018-2019

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe a récemment adopté les critères d'inscription qui s'appliqueront pour la prochaine année scolaire et dont vous trouverez ci-après un extrait.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les dispositions relatives aux critères d'inscription font que la Commission scolaire peut être appelée à refuser certains élèves au préscolaire 4 ans puisque le nombre de groupes octroyé par le MEES est limité.

Voici, à titre d'information, un extrait de la politique 219 « Critères d'inscription des élèves jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire dans les écoles de la Commission scolaire, pour l'année scolaire 2018-2019 » concernant la sélection des élèves refusés en cas de surplus d'élèves dans une école :

« 2.1 Surplus d'élèves dans une école

Dans le cas d'un surplus d'élèves dans une école, la Commission scolaire pourra refuser certains élèves puisque le nombre de groupes octroyé par le MEES est limité.

Critères de sélection des élèves

Avant le 10 juin :

a) Le volontariat.

Après le 10 juin :

Pour les élèves du préscolaire 4 ans à temps partiel :

a) les élèves du secteur;

b) les élèves handicapés ou à besoins particuliers référés par le réseau de la santé;

c) les élèves n'ayant pas fréquenté un service éducatif régi par l'état (CPE en installation – service de garde en milieu familial associé à un CPE) l'année précédente;

d) l'ordre chronologique des inscriptions.

Pour les élèves du préscolaire 4 ans à temps plein :

- a) les élèves handicapés ou à besoins particuliers référés par le réseau de la santé;*
- b) les élèves n'ayant pas fréquenté un service éducatif régi par l'état (CPE en installation – service de garde en milieu familial associé à un CPE) l'année précédente;*
- c) l'ordre chronologique des inscriptions.*

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec la direction de l'école primaire où vous ferez l'inscription de votre enfant.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous assurons de notre collaboration pour limiter les inconvénients en cas de surplus d'élèves.

La directrice des Services éducatifs et
responsable de l'organisation scolaire,

Karina St-Germain